|  |  |
| --- | --- |
| **Conseil 2019 Genève, 10-20 juin 2019** | **logo_F_** |
|  |  |
|  |  |
|  | **Document C19/128-F** |
| **20 juin 2019** |
| **Original: anglais** |

décision 611

(adoptée à la sixième séance plénière)

Sixième Forum mondial des politiques de télécommunication/technologies de l'information et de la communication

Le Conseil,

reconnaissant

la Résolution 2 (Rév. Dubaï, 2018) de la Conférence de plénipotentiaires relative au Forum mondial des politiques de télécommunication et des technologies de l'information et des communications (FMPT),

considérant

que l'objet du FMPT est de servir de cadre à l'échange de vues et d'informations et, partant, à l'élaboration, par des décideurs du monde entier, d'une vision commune des questions découlant de l'apparition de nouveaux services et de nouvelles technologies de télécommunication/TIC et d'étudier toute autre question de politique générale des télécommunications/TIC pour laquelle un échange de vues au niveau mondial serait utile, en plus de l'adoption d'avis reflétant des points de vue communs,

décide

1 de convoquer le sixième FMPT à Genève (Suisse), pour une durée de trois jours, de préférence juste avant ou juste après le Forum du SMSI de 2021 (FMPT-21);

2 que le FMPT-21 sera placé sous le thème suivant:

"*Politiques visant à mettre les télécommunications/TIC nouvelles et émergentes au service du développement durable*:

Les participants au FMPT-21 examineront la façon dont les technologies et les tendances numériques nouvelles et émergentes favorisent la transition à l'échelle mondiale vers l'économie numérique. Parmi les thèmes qui seront examinés, on peut citer l'intelligence artificielle, l'Internet des objets, la 5G, les mégadonnées, les OTT, etc. À cet égard, le FMPT-21 sera axé sur les perspectives, les difficultés ainsi que les politiques propres à favoriser le développement durable";

3 que le processus de préparation du FMPT-21 sera conforme aux dispositions de la Résolution 2 (Rév. Dubaï, 2018);

4 que l'ordre du jour du FMPT-21 sera fondé sur le projet d'ordre du jour reproduit dans l'Annexe 1 de la présente Décision;

5 que le FMPT-21 ne doit pas produire de règlements contraignants; toutefois, il établira des rapports et adoptera des avis, par consensus, qu'il soumettra aux États Membres et aux Membres de Secteur ainsi qu'aux réunions compétentes de l'UIT, pour examen;

6 que le rapport du Secrétaire général sera élaboré selon les modalités suivantes:

i) le Secrétaire général convoquera un groupe d'experts informel équilibré, dont chacun participera activement à la préparation du FMPT-21 dans son pays, pour prêter son concours;

ii) le rapport du FMPT-21 sera élaboré par le Secrétaire général conformément aux dispositions de l'Annexe 2 de la présente Décision;

iii) les séances du FMPT-21 se tiendront conformément aux dispositions du Règlement intérieur appliqué lors des deux Forums précédents;

iv) le rapport final du Secrétaire général sera diffusé au moins six semaines avant l'ouverture du FMPT-21.

7 que le FMPT-21 sera ouvert à la participation de tous les États Membres et Membres de Secteur;

8 que les dispositions prises pour le FMPT-21 seront conformes aux décisions de la Conférence de plénipotentiaires et du Conseil applicables aux forums de ce type,

charge le Secrétaire général

d'encourager les États Membres et les Membres de Secteur de l'UIT, ainsi que les autres parties intéressées, à verser des contributions volontaires pour aider à payer les dépenses du FMPT-21 et pour faciliter la participation des PMA.

**Annexes :** 2

ANNEXE 1

Projet d'ordre du jour  
  
Sixième Forum mondial des politiques de télécommunication/technologies  
de l'information et de la communication

1 Ouverture du sixième Forum mondial des politiques de télécommunication/TIC

2 Élection du Président

3 Remarques liminaires et exposés

4 Organisation des travaux du FMPT

5 Présentation du rapport du Secrétaire général

6 Présentation des observations des membres concernant le rapport

7 Débat

8 Examen des projets d'avis

9 Adoption du rapport du Président et des avis

10 Divers

ANNEXE 2

Procédure et calendrier concernant l'élaboration du rapport du FMPT-21  
par le Secrétaire général

|  |  |
| --- | --- |
| **1er août 2019** | Un avant-projet de structure du rapport du Secrétaire général sera mis en ligne pour observations |
| **21 août 2019** | Date limite de réception des observations sur l'avant-projet  Date limite pour la désignation des membres du groupe d'experts équilibré qui donnera des avis au Secrétaire général sur la suite de l'élaboration du rapport et sur les projets d'avis associés à ce rapport |
| **1ère réunion du GEI (septembre 2019, pendant la série de réunions des GTC)** | Première réunion du groupe d'experts pour examiner l'avant-projet de rapport du Secrétaire général et les observations reçues |
| **1er novembre 2019** | Une deuxième version du projet de rapport du Secrétaire général, intégrant les débats de la 1ère réunion du GEI, sera publiée en ligne  Cette version du projet de rapport sera également mise en ligne aux fins de consultations ouvertes publiques |
| **23 décembre 2019** | Date limite de réception des observations sur la deuxième version du projet et des contributions relatives aux grandes lignes des éventuels projets d'avis  Date limite de soumission des contributions issues des consultations ouvertes publiques |
| **2ème réunion du GEI (janvier/février 2020, pendant la série de réunions des GTC)** | Deuxième réunion du groupe d'experts pour examiner la deuxième version du projet de rapport du Secrétaire général et les observations reçues, y compris celles résultant des consultations ouvertes publiques |
| **1er avril 2020** | La troisième version du projet de rapport du Secrétaire général, intégrant les débats de la 2ème réunion du GEI et reprenant les grandes lignes des projets d'avis, sera mise en ligne  Cette version du projet de rapport sera également mise en ligne aux fins de consultations ouvertes publiques |
| **15 juin 2020** | Date limite de réception des observations sur la troisième version du projet et des contributions relatives aux éventuels projets d'avis  Date limite de soumission des contributions issues des consultations ouvertes publiques |
| **3ème réunion du GEI (septembre 2020, pendant la série de réunions des GTC)** | Troisième réunion du groupe d'experts pour examiner la troisième version du projet de rapport du Secrétaire général et les observations reçues, y compris celles résultant des consultations ouvertes publiques |
| **1er novembre 2020** | La quatrième version du projet de rapport du Secrétaire général, intégrant les projets d'avis et reprenant les débats de la 3ème réunion du GEI, sera mise en ligne |
| **23 décembre 2020** | Date limite de réception des observations sur la quatrième version du projet de rapport |
| **4ème réunion du GEI (février 2021, pendant la série de réunions des GTC)** | Quatrième réunion du groupe d'experts pour examiner la quatrième version du projet de rapport du Secrétaire général, comprenant les projets d'avis et les observations reçues |
| **15 mars 2021** | Le rapport final du Secrétaire général au FMPT sera mis en ligne, avec les projets d'avis |
| **Mi-mai 2021 (juste avant ou juste après le Forum du SMSI de 2021)** | Sixième Forum mondial des politiques de télécommunication/technologies de l'information et de la communication |

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_